

Programme 2: Audit clinique ciblé (ACC): Les référentiels d'autoévaluation

Principes :

- Évaluer sa pratique dans un domaine
- La confronter au référentiel: dans ce cas référentiel HAS (établi avec la collaboration d'un groupe de travail de l'AFPA)
- Rechercher les points faibles de sa pratique
- Envisager des actions d'amélioration: formation
- Faire une seconde évaluation 6 mois plus tard
- Évaluer l'amélioration.
- Le jugement portera en partie sur la procédure

Réalisation :

- Porte sur l'évaluation 10 à 40 cas d'enfant selon les référentiels
- Évalués sur 8 à 10 points concernant la Pratique du médecin ou la Compréhension par le patient et sa famille de la maladie et de sa prise en charge.

Résultats :

- Les réponses sont portées sur une grille.
- Des commentaires sur l'autoévaluation et
- Des observations sur chaque patient sont à ajouter.
- Une Analyse critique et interprétation des résultats doit être ajoutée
- Puis les actions d'amélioration qu'on compte mettre en place
- La deuxième grille est remplie avec les mêmes commentaires et observations 6 mois plus tard sur à nouveau le même nombre de patients (les mêmes ou non)

En pratique

Ces ACC peuvent être pratiqués par l'intermédiaire du site :

1. Les « Référentiels d'autoévaluation » que l'on peut réaliser individuellement :

- « Vaccinations en pédiatrie »
- « Allaitement maternel suivi par le pédiatre »
- « Éducation thérapeutique de l'enfant et de sa famille en pédiatrie » :
- « Prise en charge de l'obésité de l'enfant »

Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site grâce au lien avec le

Site HAS: www.has-sante.fr

(Professionnels de santé, Toute nos publications, Choisir colonne de droite: Pédiatrie et néonatalogie)

Ils peuvent être imprimés et réalisés sur papier et adressés au secrétariat de l'OA par la poste.

2. Les « Audits cliniques ciblées » intégrés dans un programme DPC de l'OGC

Réalisables également sur le site mais qui nécessitent une inscription et un code d'accès particulier